

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES**

**COMMUNE DE TRAPPES**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-3

Objet : Approbation du procès-verbal du  
10 février 2025

**Séance du 14 avril 2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, à 18h20 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,**

**Présidence :**

Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents :** Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Patrick LEBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

**Absents excusés représentés :**

Pierre BASDEVANT représenté par Djamel ARICHI  
Aurélien PERROT représenté par Alienor EBLING  
Frederic REBOUL représenté par Sarith SA  
Housseem DHAOUADI représenté par Jamal HRAIBA  
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE  
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY  
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD  
Fouzi BENTALEB représenté par Said DSOULI  
Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Abdelhay FARQANE  
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

**Absents :** Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Stéphane DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Nelly LOUIS, Jean-Baptiste GRENIER, Philippe FAUGÈRES, Nahida AOUSTIN, Géraldine LUCO

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale :-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

2025-3

**Objet : Approbation du procès-verbal du 10 février 2025**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2121-23 et L.2121-29 ;

**Vu** le compte-rendu du Conseil municipal du 10 février 2025 ;

**Considérant** que le compte-rendu du Conseil municipal du 10 février 2025 doit être approuvé ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**Article unique** : Approuve le compte-rendu du Conseil municipal du 10 février 2025.

Contre : Véronique BRUNATI – Dalale BELHOUT

**Approuvé à la majorité de 35 voix pour, 2 voix contre.**

**Pour extrait conforme,**

**17 AVR. 2025**

**Ali RABEH**  
Maire de Trappes

The image shows the official seal of the Municipality of Trappes, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Ali Rabeh'.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Egalité - Fraternité**

**COMMUNE DE TRAPPES**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 10 FÉVRIER 2025**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Présidence** : Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents** : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Gérard GIRARDON, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Saïd DSOULI, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Patrick LÉBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU (présente à partir de la délibération n° 2025-2).

**Absents excusés représentés** :

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

Housseem DHAOUDI représenté par Aurélien PERROT de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

Aminata DIALLO représentée par Noura DALI OUHARZOUNE de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

Aliénor EBLING représentée par Murielle BERNARD de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

Suzy LEMOINE représentée par Anne-Andrée BEAUGENDRE de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Saïd DSOULI de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-1 incluse

Maxime VELAY représenté par Gérard GIRARDON de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

Anne CLERTÉ-DURAND représentée par Benoît CORDIN de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

Sarith SA représenté par Abdelhay FARQANE de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14 incluse

**Absents** : Florence BARONE, Mohamed KAMLI de la délibération n° 2025-1 à la délibération n° 2025-14

**Secrétaire** : Abdelhay FARQANE

**Administration** : Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Jules Chamoux, Stéphane Dreyfus, Nelly Louis, Géraldine LucO

## **Le Conseil municipal,**

*Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.*

### **Monsieur le Maire**

Mesdames et Messieurs, merci de bien vouloir prendre place pour démarrer cette séance du Conseil municipal. J'espère que vos tablettes sont bien synchronisées, comme je viens de le faire avec la mienne.

Nous allons essayer de ne pas faire trop long, nous avons 14 délibérations inscrites à l'ordre du jour derrière moi des agents administratifs frigorifiés. Nous allons donc tenter de ne pas les congeler d'ici la fin de la séance.

Comme de coutume, nous commençons par l'appel des présents.

*Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil.*

Le quorum étant largement atteint, nous pouvons ouvrir cette séance du Conseil municipal et délibérer valablement.

Nous commençons comme d'habitude par la désignation du secrétaire de séance.

### **Madame BELHOUT**

Monsieur le Maire, excusez-moi, j'aimerais prendre la parole avant que cela ne démarre si possible, s'il vous plaît.

### **Monsieur le Maire**

Mais nous avons un ordre du jour, Madame, s'il y a des prises de parole elles doivent être communiquées au Maire avant, en cohérence avec le règlement intérieur du Conseil municipal, Madame Belhout, vous l'avez voté, vous le connaissez bien.

### **Madame BELHOUT**

Justement, c'est en rapport avec le règlement du Conseil municipal et cela va expliquer...

### **Monsieur le Maire**

Madame Belhout, lorsque l'on veut prendre la parole, on doit respecter les règles que l'on a soi-même votées. Vous le savez, vous étiez membre de la majorité il n'y a pas très longtemps. On respecte donc le règlement intérieur, on envoie un courrier au Maire pour lui indiquer, soit une question écrite, soit une question orale. Mais là, on intervient sur les questions inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, c'est comme cela que ça fonctionne, Madame Belhout, et vous le savez. Je vous donnerai la parole lorsqu'il sera temps de vous donner la parole.

Monsieur Farqane est candidat pour être secrétaire de séance, y a-t-il d'autres candidats ? Peut-être Madame Belhout ? Non. Je soumetts donc aux voix : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Monsieur Farqane est secrétaire de séance à l'unanimité, félicitations.

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025**

### **ASSEMBLÉES**

- 140. Relevé des décisions du n° 2024-157 au n° 2024-186 et du n° 2025-1 au n° 2025-4
- 141. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024

### **AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 142. Débat d'orientations budgétaires 2025
- 143. Délibération rectificative suite à une erreur matérielle dans la délibération n° 2024-115 du 9 décembre 2024 - Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

### **CULTURE**

- 144. Approbation de l'avenant 2024-2025 à la convention de partenariat triennale dans le cadre d'un enseignement artistique optionnel de cinéma et audiovisuel au Lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes

### **LOGEMENT**

- 145. Avenant n° 2 à la convention de délégation de la compétence relative à la mise en œuvre et au suivi du dispositif de "déclaration de mise en location" et "d'autorisation préalable à la mise en location" entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de Trappes

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 146. RISFEP Police Municipale
- 147. Bonus attractivité Petite Enfance
- 148. Mise à jour du tableau des emplois

### **TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

- 149. Mise en place de la vidéo-verbalisation pour lutter contre les dépôts sauvages

### **URBANISME**

- 150. Achat en vente achevée d'un bien en vue de l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la ZAC Aérostat quartier Plaine de Neauphle au propriétaire Valophis
- 151. Désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise de 14m<sup>2</sup> située sur l'avenue Carnot avec rétrocession à la SAS Blusqy
- 152. NPNRU - Quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle - Secteurs Camus Courbet et Barbusse Cité Nouvelle îlot Rousseau - Bilan de la concertation

### **VIE ASSOCIATIVE**

- 153. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français en solidarité avec Mayotte suite au cyclone



### **Monsieur le Maire**

Avant d'attaquer l'ordre du jour du Conseil municipal, nous avons un petit point concernant le Débat d'Orientations Budgétaires. Vous connaissez le contexte budgétaire un peu particulier, qui fait que l'État vient d'adopter son budget, non pas par un vote de l'assemblée mais par une absence de censure vis-à-vis du gouvernement de François Bayrou, qui a donc engagé sa responsabilité. La nation française est désormais dotée d'un budget qui a été voté par défaut, de facto, avec cette absence de censure.

Les villes découvrent d'ailleurs encore récemment, il y a une semaine, les conséquences des décrets pris par l'administration d'État qui sont très lourdes sur les finances des collectivités locales. La plus récente est peut-être la plus frappante parce qu'elle était particulièrement inattendue, unilatérale et que l'État a pris cette décision sans même prendre le temps habituel de la concertation avec les associations, les élus, leurs représentants. Il a même décidé de prendre cette décision— et j'y reviendrai juste après — sans même attendre les conclusions du rapport qu'il a commandé à la Cour des Comptes concernant la retraite des fonctionnaires territoriaux.

L'État a donc décidé, par un décret soudain, de ponctionner les finances des collectivités locales en exigeant d'elles une cotisation augmentée à la CNRACL, Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, à hauteur de trois points supplémentaires par an pendant trois ans. C'est-à-dire, en à peine trois ans, dix points de cotisation supplémentaires, Madame Dali Ouharzoune, adjointe aux RH. Ce qui représente, pour une collectivité comme la nôtre, dans la trajectoire des trois ans, plus d'un million d'euros de dépenses supplémentaires à effectif strictement constant. Pour l'année 2025, nous venons de calculer la conséquence budgétaire sur notre budget, ce sont quasiment 400 000 euros, environ 375 000 euros, d'augmentation de cotisations sociales sans avoir recruté qui que ce soit de plus. La masse salariale est strictement identique, en 2025 nous serons ponctionnés à hauteur de presque 400 000 euros supplémentaires.

La hausse des cotisations URSSAF vient également impacter les finances des collectivités territoriales. Additionnée à la CNRACL, ce sont 500 000 euros, un demi-million de moins sur les budgets municipaux et en particulier pour la ville de Trappes.

Ces mesures, additionnées à beaucoup d'autres, l'évolution de la DGF, celle de la DSU qui nous est plutôt favorable, et quelques autres, font que nous disposons des éléments qui nous permettent de calibrer notre budget que depuis quelques jours ; nous naviguons à vue depuis quelques mois dans toutes les villes de France. Et nous proposons d'organiser un Conseil municipal extraordinaire qui traitera spécifiquement du Débat d'Orientations Budgétaires. J'espère que d'ici là, avec des éléments suffisamment assis — les élus majoritaires sont en cours de discussion de leurs budgets avec les services et le Maire — nous allons pouvoir vous proposer un budget évidemment équilibré, la loi l'exige, mais aussi un budget qui cherchera à maintenir nos ambitions. Notamment de projets d'investissements, de réformes, de réorganisations, de services aux habitants, sans pour autant évidemment déséquilibrer les comptes de la Ville.

Il n'en reste pas moins que je veux exprimer ici, au nom du Conseil municipal, une forme de colère, d'exaspération, de fatigue aussi que ressentent de nombreux élus, tous bords politiques confondus, droite et gauche, partout en France. Ils estiment que l'État qui, pour l'essentiel, est responsable de la dette publique, du déficit public, quoi que l'on pense de la dette et du déficit public par ailleurs, ne peut pas, de cette façon très cavalière et irrespectueuse, faire reposer les efforts sur les collectivités locales. Et surtout de la façon dont il le fait, c'est-à-dire avec une forme de mépris pour la démocratie locale qui devient de plus en plus insupportable et qui pousse d'ailleurs de plus en plus d'élus à renoncer à leur mandat ou à s'exprimer collectivement pour marquer leur opposition.

Nous allons donc reporter le point spécifique, la délibération n° 3 du Débat d'Orientations Budgétaires, et nous programmerons à nouveau — vous pouvez d'ores et déjà l'écrire dans vos agendas — une séance le 10 mars pour ne traiter quasiment que des orientations budgétaires.

## ASSEMBLÉES

### **140. Relevé des décisions du n° 2024-157 au n° 2024-186 et du n° 2025-1 au n° 2025-4**

#### **Monsieur le Maire**

Je vous propose d'examiner, comme de coutume, le relevé des décisions. Y a-t-il des questions sur ces décisions, des demandes de précisions ? Monsieur Malandain.

#### **Monsieur MALANDAIN**

C'est juste à titre d'information : la décision n° 2024-166 pour un marché de travaux de rénovation thermique à la Maison des Familles et la décision n° 2024-174 sont sur le même thème. Y a-t-il eu deux appels ? Je ne sais pas.

#### **Monsieur le Maire**

Non, il n'y en a eu qu'un, rassurez-vous, c'est un avenant au premier marché. D'autres questions ?

#### **Monsieur MALANDAIN**

Ça va, j'ai compris.

#### **Monsieur le Maire**

Merci à vous.

*Approuvé à l'unanimité*

### **141. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024**

#### **Monsieur le Maire**

Les décisions du Maire ayant été examinées, nous poursuivons avec le procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2024. Y-a-t-il eu des relectures attentives et des remarques ? Madame Belhout.

#### **Madame BELHOUT**

J'aimerais expliquer mon vote avant que l'on puisse voter, si possible, Monsieur le Maire.

#### **Monsieur le Maire**

Bien sûr, c'est le principe, mais sur le procès-verbal du 9 décembre 2024.

#### **Madame BELHOUT**

Oui, sur ce sujet et sur les autres aussi, mais cela fait partie des sujets que j'aimerais aborder.

#### **Monsieur le Maire**

Allez-y.

#### **Madame BELHOUT**

Monsieur le Maire, ce soir je prends la parole en début de séance pour exprimer ma profonde déception et mon incompréhension face à une situation qui m'empêche d'exercer

pleinement mon mandat d'élue municipale. Malgré de nombreuses relances par e-mail, je n'ai pas eu accès au contenu du Conseil municipal de ce soir, une situation inadmissible qui compromet ma capacité à voter en toute connaissance de cause. Le logiciel qui permet d'accéder aux délibérations était bloqué par un mot de passe que je n'ai jamais eu en ma possession et qui ne m'avait jamais été communiqué auparavant. Il était pourtant de votre responsabilité de me permettre l'accès à ces documents essentiels.

Face à ce blocage informatique, j'ai demandé à recevoir le dossier du Conseil municipal par e-mail, comme c'est le cas pour d'autres élus d'opposition. En situation de dysfonctionnement, la transmission de ce document était une obligation et pourtant elle ne m'a pas été accordée.

Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'une demande officielle a été envoyée, en recommandé le 28 janvier dernier, afin d'exercer plusieurs droits établis par le règlement du Conseil municipal. À ce jour, je n'ai reçu aucune réponse, ce qui est une atteinte au bon fonctionnement démocratique de notre assemblée.

Enfin, j'exprime mon regret quant à l'absence de pluralité dans le prochain Trappes Mag qui ne reflètera pas toutes les voix représentées au Conseil municipal, et notamment celle de la France Insoumise.

Je tiens également à souligner que je ne suis pas la seule élue d'opposition à rencontrer ces problèmes récurrents. Ce dysfonctionnement systématique entrave notre travail et notre rôle démocratique au sein de cette assemblée.

C'est pourquoi, ensemble, nous allons en référer officiellement à Monsieur le Préfet, Frédéric Rose, par courrier, afin de garantir la bonne tenue des prochains conseils municipaux et le respect de la législation.

Pour toutes ces raisons évidentes, pour cette délibération et pour toutes les autres, je ne pourrai pas prendre part au vote. Je suis la première à le déplorer. Mon engagement d'élue est d'agir en toute transparence et responsabilité, mais encore faudrait-il que l'on m'en donne les moyens. J'attends donc des réponses claires et immédiates sur ce dysfonctionnement qui porte atteinte au bon déroulement de notre démocratie locale. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

**Monsieur le Maire**

Merci à vous. Vous y croyez à ce que vous racontez ? Tu y crois, Dalale, à ce que tu racontes ? Vraiment ?

**Madame BELHOUT**

Bien sûr, j'ai même des e-mails et des appels.

**Monsieur le Maire**

Est-ce que tu n'as pas un minimum conscience et peur du ridicule ? Parce qu'ici, en tout cas, et peut-être ceux qui verront les images que tu filmes, tout le monde sait que tu étais juste assise là il y a quelques semaines à peine, quelques mois, dans la majorité. Comme tous les conseillers de la majorité et de l'opposition, tu étais équipée du même outil professionnel qui t'est mis à disposition par la ville de Trappes pour consulter des e-mails, communiquer avec des collègues, l'administration le cas échéant, consulter les délibérations du Conseil municipal et même voter.

Il y a ici 39 conseillers municipaux, certains de la majorité, d'autres de l'opposition, ils ont tous le même outil que tu as sous les yeux ou pas ? Pendant presque quatre ans d'exercice au sein de la majorité, ta tablette fonctionnait donc très bien, tes outils fonctionnaient très bien, tu pouvais dès lors valablement délibérer. Tu as d'ailleurs voté la totalité, l'unanimité des délibérations soumises au Conseil municipal depuis, donnant ton accord à toutes les décisions prises par l'équipe municipale et le Maire. Et dorénavant, subitement — c'est là

que je te dis qu'il faut de temps en temps être lucide face au ridicule et en avoir peur quand on a un peu de conscience — tu n'as plus accès à tes outils, les mots de passe ne fonctionnent plus, tu découvres qu'il y a un mot de passe.

J'ai toujours eu un mot de passe lorsque je me connectais à mon ordinateur, les collègues, n'avez-vous pas un mot de passe lorsque vous vous connectez ? L'opposition n'a pas de mot de passe lorsqu'elle se connecte ? Tout le monde a donc accès aux mêmes outils et pour toi ils fonctionnaient hier et ne fonctionnent plus subitement et tu n'arrives plus à travailler correctement en tant que conseillère municipale. À un moment donné, lorsque l'on veut polémiquer, ce qui fait partie du débat démocratique et qui est souhaitable, il faut, en revanche, se méfier du grotesque et du ridicule. C'est important parce que c'est comme cela que l'on peut gagner en crédit et peut-être être entendu, y compris de la part de la majorité municipale.

Merci en tout cas pour ce moment de grâce et de rigolade que tu nous as offert. Je te remercie et je donne la parole aux conseillers municipaux qui lèvent la main pour s'exprimer dans le respect du cadre du Conseil municipal et de son règlement intérieur. On ne parle donc pas dans tous les sens, on n'allume pas son micro dans tous les sens. On attend paisiblement que celui qui dirige l'assemblée puisse donner la parole à tous ceux qui le souhaitent pour s'exprimer utilement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Je répète, pour que ce soit bien clair pour tout le monde, y compris pour Dalale Belhout : tous les conseillers municipaux, sans exception, majorité ou opposition, majorité hier et opposition aujourd'hui pour ce qui te concerne, disposent des mêmes outils que la loi exige. Par le passé, Guy Malandain a respecté cette loi, les élus avaient un formulaire papier du Conseil municipal avec une épaisse liasse de documents. Tu te rappelles que tu avais approuvé cette décision de passer au numérique pour réduire notre empreinte carbone et les coûts de fonctionnement de la Collectivité. Avec succès, chers camarades, parce que nous avons déjà réussi à rentabiliser tous les outils informatiques que nous avons pu déployer pour faire fonctionner le Conseil municipal dématérialisé. Et il se trouve que ces outils vous sont distribués à équité stricte et qu'ils fonctionnent de la même façon pour tous. Cela arrive à des élus de la majorité qui ont pu, ici ou là, avoir des problèmes de synchronisation, cela m'arrive à moi en tant que Maire, vous avez à votre disposition une Direction des Services Informatiques. Madame Sadoun la représente aujourd'hui mais quelques autres habituellement, ils sont à vos côtés, autour de vous, pour débloquer les problèmes de tablettes et vous permettre de vous organiser, de vous synchroniser en amont.

Il y a même, Chantal Monnier hier et Géraldine Luco aujourd'hui, qui veille à vous faire des rappels, synchroniser vos tablettes avant la séance du Conseil municipal. Car je commence toujours en vous disant : « Avez-vous bien synchronisé vos tablettes ? » C'est d'ailleurs un sujet de plaisanterie entre nous lorsque, parfois, nous perdons plus de temps en votant sous format électronique que nous ne le faisons à main levée. Là il n'y a même pas de paranoïa mais une forme de cynisme, encore une fois grotesque. On peut attaquer, harceler dans la vie démocratique, à l'Assemblée nationale, sur les 49.3, etc., mais l'on doit toujours veiller à faire en sorte que son argumentaire soit un minimum crédible pour être audible, sinon cela se retourne contre soi.

Madame Brunati.

### **Madame BRUNATI**

Bonsoir. Je vais aller dans le sens de Dalale Belhout parce qu'elle parlait de dysfonctionnements de sa tablette et de ne pas pouvoir recevoir le dossier du Conseil municipal. Il peut arriver que la tablette ait un dysfonctionnement, je suis désolée mais cela m'arrive presque avant tous les conseils municipaux. D'ailleurs, le service Informatique a l'habitude de me voir et me dépanne très bien.

Mais cette fois-ci, il m'a fallu envoyer plus de dix mails au Cabinet du Maire et au Service des Assemblées qui m'a renvoyé vers le Cabinet du Maire, puisque, pour la première fois, j'avais une grosse difficulté à avoir accès au dossier du Conseil municipal. Encore aujourd'hui, et par deux fois, j'ai demandé une version papier que l'on me refuse. Alors que lorsque l'on est en panne de cet appareil, je suis désolée mais à chaque fois que je viens au Service Informatique, ils ne m'apprennent pas comment cela marche. Ils font tout un tas de manipulations pour que cela fonctionne qu'eux seuls maîtrisent.

Ce n'est donc pas la première fois et je ne comprends pas que l'on traite Madame Dalale Belhout de ridicule, grotesque alors que j'ai le même problème et qu'encore aujourd'hui on m'a refusé une version papier qu'ont certains élus ici présents. Je suis désolée, mais il ne faut tout de même pas abuser dans ce qui est dit, nous devons avoir le dossier du Conseil municipal, ce qui est légal. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Madame Brunati, pour vous c'est encore différent. Vous avez un régime de faveur auprès de la Direction des Services Informatiques qui ne connaît que vous. Ils m'en parlaient d'ailleurs tout à l'heure, ils ont régulièrement des plaintes et des complaints de votre part, ils ont inventé un système sur-mesure pour vous accompagner.

Je peux comprendre que l'on ne soit pas tous à l'aise de la même façon avec l'outil informatique. Votre voisine, qui vient de s'exprimer, est parfaitement à l'aise, son outil a fonctionné pendant quatre ans, tout d'un coup elle ne sait plus l'utiliser et ce soir il fonctionne de nouveau.

Vous concernant, Madame Brunati, vous avez, semble-t-il, plus de difficultés avec votre outil puisque ce n'est pas la première fois. Déjà, ça ne sert à rien d'envoyer des dizaines de mails au Cabinet du Maire, sauf à le saturer inutilement, Madame Brunati, mais l'Informatique vous connaît par cœur, je crois peut-être même que vous avez leurs portables. Ils sont là pour ça et ils sont très compétents. Vous avez juste à votre gauche Madame Sadoun qui a l'habitude, vous le savez, elle se met toujours derrière les mêmes personnes parce qu'elle sait là où cela va plus tomber en panne qu'ailleurs, là où ce sont des problèmes de manipulation de l'outil parfois, qui aboutissent à ce que l'on ne sache pas l'activer convenablement.

Mais, Madame Brunati, franchement, vous n'êtes pas plus en difficulté que nous tous ici, vous pouvez monter en compétence sur l'informatique, je ne doute pas que vous y arriverez convenablement dans les mois et les années qui viennent. Monsieur Malandain, dès le début du mandat, a sollicité une version papier qui lui est déposée dans sa boîte aux lettres du bureau des élus d'opposition. Nous avons donc consenti, même si cela contrevient à la logique générale de dématérialisation que nous avons souhaitée mettre en œuvre, à lui permettre cette facilité eu égard peut-être à une familiarité un peu moindre vis-à-vis de l'outil informatique.

Madame Brunati, je pense qu'un petit effort de votre part, un accompagnement, une petite formation spécifique de la part de Madame Sadoun ou de quiconque du Service Informatique, vous permettra d'être enfin opérationnelle. Mais franchement, vous voulez vraiment qu'on laisse tout le monde se congeler ? Cela fait 20 minutes que nous avons commencé ce Conseil sur des histoires de synchronisation de tablettes que vous ne maîtrisez pas. Ou alors, dans votre paranoïa ou votre cynisme, qui vous conduisent à considérer que vous n'êtes pas en mesure de voter ni cette délibération ni les autres parce que tout d'un coup la tablette ne fonctionnerait plus, pour ce qui concerne Madame Belhout ? Je peux croire en votre bonne foi, Madame Brunati, puisque j'ai effectivement des remontées fréquentes de l'Informatique qui m'indique rencontrer des difficultés à vous faire utiliser convenablement votre tablette. Pour Madame Belhout, cela me fait sourire.

Maintenant, si pour certains il est absolument indispensable d'encombrer les services administratifs de la Ville, de coûter aux contribuables en demandant des impressions systématiques, faites la demande, je la réexaminerai et je le ferai savoir aux habitants. Nous dirons dans le magazine municipal, par exemple, qui accepte d'utiliser, comme à Saint-Quentin-en-Yvelines par exemple, les outils informatiques comme nous le faisons tous, et qui considère que couper des arbres et faire imprimer du papier est l'alpha et l'oméga de la vie démocratique dans notre pays.

Je crois que Monsieur Cordin avait également levé la main.

**Monsieur CORDIN**

Oui, bonsoir à tous. Ce n'est pas pour polémiquer mais il y avait quand même un problème de mot de passe sur la tablette, il a fallu que je fasse réinitialiser et réinstaller Nomad dix minutes avant le Conseil municipal. Je ne sais pas quelles sont les raisons qui font qu'a priori il n'y a que les oppositions qui sont concernées, je suppose que dans la majorité certains ont peut-être eu des problèmes.

**Monsieur le Maire**

Qui a eu des problèmes ? C'est possible parce que Monsieur Cordin, en toute bonne foi, indique des problèmes d'informatique. Mais, Monsieur Cordin, vous avez su, en dix minutes avant le Conseil, régler cela.

**Monsieur CORDIN**

Je suis arrivé à 16h 20 pour aller voir le Service Informatique afin qu'il règle le problème, mais ce n'est pas forcément compatible avec les horaires de tout le monde. Et je ne crois pas qu'il faille passer vingt minutes à parler de cela, ce serait donc bien que l'on passe à la suite.

**Monsieur le Maire**

Je suis complètement d'accord avec vous. Monsieur Cordin, pour une fois, est la sagesse incarnée.

**Monsieur CORDIN**

Non, très souvent, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

C'est un exemple pour vous, Mesdames, si vous avez un problème informatique, venez un peu en avance, prenez rendez-vous, le Service Informatique est ouvert tous les lundis jusqu'à 19 h si vous le souhaitez. Et il y aura bien une bonne âme à la DSI qui acceptera de venir même un samedi pour vous aider si vous êtes en panne d'outils informatiques. Mais éviter d'encombrer le débat démocratique avec des considérations techniques secondaires, par respect pour les électeurs, les Trappistes, nos concitoyens. Parce qu'il y a deux ou trois sujets inscrits à l'ordre du jour qui les concernent un peu plus que vos petits soucis informatiques.

Puisque nous avons quand même un ordre du jour comportant des choses un peu sérieuses, je vous propose de continuer. Sur le procès-verbal du 9 décembre, parce que c'était le sujet : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Pas de remarque, de modification ? Je considère donc qu'il est approuvé.

Qui n'a pas sa tablette qui fonctionne, finalement, au moment où l'on se parle ? Tout le monde a une tablette fonctionnelle, tout ça pour ça ! Nous lançons donc le vote. Jarina Samad ? Eh bien décidément, il faut que tu ailles dans l'opposition toi aussi (*rires*), il y a un complot contre l'opposition sur les tablettes informatiques. Mais nous avons l'habitude, ça va plus vite à main levée qu'avec les tablettes. On enregistre le vote sans trop d'encombre, Jarina Samad approuve le PV du CM du 9 décembre, ainsi que sa suppléante.

**Madame BELHOUT**

Monsieur le Maire, je n'ai pas voté du tout, comment se fait-il que je sois en vert ? Je ne sais pas où je suis mais je n'ai pas voté du tout, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Observons la liste des votants. Avez-vous bien implémenté le vote ? Vous n'avez tout de même pas exclu Madame Belhout du Conseil municipal, ce serait injuste.

**Madame BELHOUT**

Je crois bien.

**Monsieur le Maire**

Mais non, elle est là. Mais voyons, Madame Belhout, qu'est-ce que c'est que cette affaire ? Qu'est-ce que vous fabriquez avec votre tablette ?

**Madame BELHOUT**

Je n'ai pas voté, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Monsieur Leboucq n'a pas voté ? Vous l'avez, ou pas, Monsieur Leboucq, l'administration ? Mais il manque 8 voix, vous n'avez donc pas voté. Dites donc, les amis, vous n'êtes pas appelés au vote.

Eh bien, nous allons le faire à l'ancienne, à la main. Pour ceux qui n'ont pas voté, attention, j'ai bien dit ceux qui n'ont pas voté, on va donc reprendre la liste des votants. J'invite notamment ceux de l'opposition et aussi ceux de la majorité à vérifier qu'ils font partie des votants. Par exemple, je vois que Madame Clerté-Durand - qui porte le pouvoir ? C'est Monsieur Cordin — et Monsieur Cordin ont valablement voté. Je vois que dans la majorité il n'y a pas de difficulté particulière. On continue à descendre, quant aux autres vous n'avez pas voté, que disent vos tablettes ? Elles ne sont pas appelées au vote ? Elles sont synchronisées ? Refaites une synchronisation, ça ne coûte pas cher.

En attendant que Madame Grandgambe présente l'approbation de la convention de partenariat avec le lycée de la Plaine de Neauphle, nous allons recueillir vos votes à main levée. Redonnez-moi la liste d'appel : Madame Le Hir, que pense-t-elle du PV du CM du 9 décembre ? Elle l'approuve, elle vote pour. Madame Gomila ? Vote pour. Monsieur Cordin a déjà voté avec Madame Clerté-Durand. Monsieur Leboucq ? Vote pour, merci. Madame Belhout, finalement, vous votez contre ou vous vous abstenez puisque vous n'êtes pas en mesure de voter ? Elle ne prend pas part au vote puisqu'elle n'a pas eu le mot de passe de la tablette. Monsieur Malandain, approuvez-vous le PV du Conseil municipal du 9 décembre ?

Ça va, n'on est pas au théâtre, on est au Conseil municipal, Dalale, c'est comme avant quand tu étais assise juste là, que tu trouvais tout formidable et que tu n'avais rien à dire. C'est comme avant, il n'y a pas de changement, donc tu te calmes, tu te ressaisis, tu te comportes de façon démocratique. Je te conseille d'écrire au Préfet pour que l'on puisse rire avec le Préfet de cette anecdote. Et tu veux bien arrêter d'invectiver la salle et d'applaudir à tout bout de champ ? Parce que c'est ridicule, que ce n'est vraiment pas à la hauteur de la raison pour laquelle les habitants votent, que tu te ridiculises, il n'y a pas d'autres mots. J'en suis triste pour toi, je t'ai connue très différente, beaucoup plus utile aux Trappistes. Et on laisse Monsieur Malandain à tes côtés exercer son pouvoir de vote et nous dire s'il approuve le procès-verbal. Merci Monsieur Malandain. Madame Brunati ? Ne prend pas part au vote, parfait, c'est ça la démocratie. Deux personnes qui ne prennent pas part au vote, tout le reste qui approuve le PV du CM, merci.

**Approuvé à l'unanimité**

**142. Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

**DÉLIBÉRATION REPORTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025.**

**143. Délibération rectificative suite à une erreur matérielle dans la délibération n° 2024-115 du 9 décembre 2024 – Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Monsieur le Maire**

Avant de donner la parole à Sandrine Grandgambe, en effet une délibération très technique, rectificative à la suite d'une erreur matérielle dans la délibération prise le 9 décembre 2024 concernant l'autorisation classique d'autoriser, de mandater, de liquider les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ont été ajoutées maladroitement ce que l'on appelle les « opérations d'ordre », ce sont des écritures comptables et pas de réelles dépenses d'investissement. Elles ne donnent lieu à des mouvements qu'en fin d'année comptable, au moment de la régularisation du compte administratif et pour clore le budget. Il faut donc reprendre la délibération, exactement dans les mêmes termes qu'au mois de décembre, mais en retirant les opérations d'ordres qui ne font pas partie des autorisations dont nous avons besoin pour exercer le budget sur le premier trimestre de l'année avant le vote du budget total de l'année 2025.

S'il n'y a pas de questions, parce que nous sommes sur une délibération très technique, je sou mets au vote. Je ne sais pas si je sou mets à main levée pour aller vite ou si l'on recommence le sketch ? Nous recommençons à voter sous format informatique, le vote est lancé. Murielle Bernard ? Patrick Leboucq, il y a un problème ? Véronique Brunati ? Mais il y a un complot contre l'opposition, ce n'est pas possible ! Annie Le Hir. Les amis, on ne va pas perdre beaucoup de temps, on va voter à main levée : parmi ceux qui n'ont pas voté et dont le nom s'affiche au-dessus de ma tête : qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Vous ? Derrière-vous ils vont vous répondre.

**Monsieur MALANDAIN**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais cela répond tout à fait au débat dont je ne veux pas me mêler de tout à l'heure. J'habite au même endroit depuis 60 ans, un jour sur deux il y a une rupture de diffusion des lignes téléphoniques, pour mon iPad, etc. Je disais donc tout à l'heure, avec mon humour qui est insupportable, on le sait, que l'on parle beaucoup d'intelligence artificielle, parlons d'abord d'intelligence. Et lorsque l'on sera dans l'intelligence, on pourra regarder s'il y a des éléments artificiels, bien que cela apporte des choses très utiles, je fais une parenthèse là-dessus. Mais ces trucs ne marchent pas tout le temps.

**Monsieur le Maire**

C'est vrai, mais ça fait gagner beaucoup de temps quand ça marche (*rires*).

**Monsieur MALANDAIN**

Merci. C'est ennuyeux mais c'est comme ça.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour cette contribution. Parmi les quatre qui semblent encore enfermés dans des problèmes informatiques, qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il faut se concentrer, Madame Brunati. Deux voix, c'est donc adoptée à l'unanimité, merci.

*Approuvé à l'unanimité*

## **CULTURE**

### **144. Approbation de l'avenant 2024-2025 à la convention de partenariat triennale dans le cadre d'un enseignement artistique optionnel de cinéma et audiovisuel au Lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes**

#### **Monsieur le Maire**

La parole est à Sandrine Grandgambe pour quelque chose de bien plus passionnant qui concerne les jeunes de notre Ville.

#### **Madame GRANDGAMBE**

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un sujet que vous connaissez déjà, il n'y a rien de nouveau : l'approbation de l'avenant 2024-2025 qui nous lie dans une convention avec le lycée de la Plaine de Neauphle pour l'enseignement artistique qui est optionnel sur le cinéma et l'audiovisuel. Je vous rappelle que ce lycée a aussi des spécialités et que l'on peut passer son bac en ayant une spécialité artistique à la Plaine de Neauphle. Là, on est bien sur les enseignements optionnels qui restent l'un des éléments de l'attractivité du lycée, nous sommes donc très fiers de continuer ce partenariat.

Je vous rappelle que nous sommes une ville exemplaire pour tout ce qui est apprentissage à l'image et au cinéma puisque nous avons École et cinéma, Collégiens au cinéma, Lycéens au cinéma. Ce sont des dispositifs qui ont évidemment un coût mais qui sont absolument essentiels. Et en plus, comme nous avons une très belle salle aujourd'hui qui permet d'accueillir les élèves dans de très bonnes conditions, nous sommes vraiment dans un partenariat très qualitatif avec l'Éducation Nationale.

J'en profite pour dire ici notre regret. Vous avez dû voir sur les réseaux sociaux que la Municipalité et le Maire ont communiqué sur un élément absolument honteux des décisions du Ministère de l'Éducation Nationale concernant le Pass culture. Il y a énormément de sorties culturelles qui sont aujourd'hui possibles dans les établissements de la Ville, collèges et lycées, parce qu'il y a le Pass culture. Celui-ci, sur la partie collective au départ, n'était pas forcément quelque chose qui était demandé par les acteurs culturels. Mais il faut savoir qu'on leur a retiré des dispositifs, des subventions en leur disant que ce serait compensé par le Pass culture. Aujourd'hui, ce qu'il y avait avant n'existe plus et le Pass culture est en train d'être supprimé sur cette partie absolument essentielle pour l'éducation aux arts. On garde la partie individuelle qui permet de faire du fric et de permettre à des enfants qui ont déjà accès à la culture d'avoir un petit chèque en plus. En revanche, sur la part collective qui est essentielle, on supprime.

C'est absolument honteux, on marche sur la tête, en plus avec des méthodes qui ont été rappelées tout à l'heure sur la manière dont le budget est réalisé. Là, nous sommes sur les mêmes méthodes, c'est-à-dire que le jeudi on annonce aux enseignants qu'il faut qu'ils bouclent tous rapidement parce qu'il y a un bruit de couloir qui circule qui dit que les plateformes vont fermer le vendredi. C'est-à-dire que nous avons des équipes qui ont lancé des projets, qui ont programmé des opérations dans leur année, et tout à coup, on met un coup d'arrêt, premier arrivé, premier servi et maintenant il n'y a plus de budget, il faut

tout arrêter. Franchement, c'est non seulement irrespectueux, ce n'est pas de la politique culturelle et ce sont évidemment les territoires les plus fragiles qui, comme à chaque fois, payent les pots cassés de ces politiques.

Je profite donc de ce dossier, c'est en lien, parce qu'à chaque fois les établissements font des choix budgétaires. C'est-à-dire qu'à un moment donné ils vont investir sur certains projets parce qu'ils savent qu'ils auront de l'aide ailleurs. Heureusement, il y a encore les villes, en général, les collectivités territoriales pour accompagner la politique culturelle dans ce pays.

**Monsieur le Maire**

Merci, évidemment, soutien total. Je ne sais pas si tu peux nous rappeler le nombre de sorties annuelles financées par le Pass culture pour les établissements de Trappes que nous avons recensées dans le secondaire.

**Madame GRANDGAMBE**

Je crois que nous sommes à 4 000 sorties qui sont impactées.

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas si c'est le cas dans l'élémentaire, mais en tout cas dans le secondaire ce sont 4 000 sorties qui sont menacées avec la quasi-disparition du Pass culture, c'est dramatique.

Y a-t-il des interventions sur cette convention ? Il n'y en a pas, je soumetts au vote. Le vote est lancé, vous pouvez tenter de voter. Vous voyez, Monsieur Malandain, c'est juste lent au démarrage. Madame Brunati, il faut voter, même pour dire que vous ne votez pas. C'est ça l'outil informatique, il permet même de dire que l'on ne prend pas part au vote. Voilà, vous voyez, un peu d'accompagnement et cela fonctionne. Merci, un vote à l'unanimité.

*Approuvé à l'unanimité*

**LOGEMENT**

**145. Avenant n° 2 à la convention de délégation de la compétence relative à la mise en œuvre et au suivi du dispositif de « déclaration de mise en location » et « d'autorisation préalable à la mise en location » entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de Trappes**

**Monsieur le Maire**

Nous poursuivons avec une délibération en matière de logement. Là, c'est pareil, c'est plutôt une délibération dont on a l'habitude dorénavant : l'avenant n° 2 de reconduction du dispositif de « déclaration de mise en location » et « d'autorisation préalable de mise en location », pour utiliser des noms barbares. En français plus compréhensible, c'est ce que l'on appelle le « permis de louer » qui nous permet de faire des contrôles, sur des secteurs assez vastes à Trappes, dans le patrimoine privé. Malheureusement, nous ne pouvons pas le faire dans le patrimoine des bailleurs sociaux, et je dis malheureusement parce que nous avons de plus en plus de dossiers d'insalubrité qui concernent les bailleurs sociaux. En tout cas, dans le patrimoine privé, hors bailleurs sociaux, en fonction de l'état des lieux, des dysfonctionnements constatés et des dossiers qui nous sont remontés, nous avons la possibilité d'imposer une déclaration préalable ou une autorisation préalable, plus coercitive, de mise en location.

C'est la Communauté d'Agglomération qui nous délègue ce pouvoir, puisque la loi a attribué ces compétences aux agglomérations. Et la Ville est d'ailleurs la seule de Saint-Quentin-en-Yvelines à exercer la compétence du permis de louer, d'autres y réfléchissent encore. Mais notre retour d'expérience nous encourage évidemment à conserver cette compétence et d'autres communes à nous rejoindre.

Nous avons à peu près 200 dossiers par an, également 200 en 2024. Cela prouve qu'il y a beaucoup de logements libres dans le locatif dans le patrimoine privé sur la ville de Trappes, qui sont remis chaque année sur le marché. Ce sont souvent des logements étudiants, par exemple, ou des logements de personnes en situation précaire qui attendent un logement social. Et une attention redoublée de la Mairie est évidemment nécessaire pour éviter que cela ne devienne des logements insalubres qui rendent les gens malades, et qu'il y ait des marchands de sommeil qui puissent pulluler sur notre Ville.

Cela me rappelle d'ailleurs, Madame l'inspectrice, qu'il faut que je vous signale une adresse à Jean Macé que j'ai dans le collimateur. Merci pour votre travail d'ailleurs, Madame Friquet et ses équipes, vous êtes trois dans le service dorénavant. Et le directeur a également été assermenté récemment, je crois. Nous passons notre temps, week-end compris, comme nous l'avons encore fait ce week-end, Le Parisien en parle d'ailleurs ce matin, chez les bailleurs sociaux, malheureusement, à rendre visite à des gens qui sont parfois privés des éléments de base qui permettent une vie digne dans son logement : les toilettes, la salle de bains. Nous dressons donc un certain nombre de procès-verbaux, nous mettons des amendes, nous déferons au Tribunal de Police les dossiers qui le justifient. Nous faisons condamner des propriétaires, y compris les bailleurs sociaux, malheureusement, lorsqu'ils ne sont pas dignes de leur statut.

Cette délibération vise donc à prolonger de nouveau la délégation qui nous est transmise par Saint-Quentin-en-Yvelines, pour continuer à exercer cette fonction absolument essentielle, assurée par le service de Défense des locataires de Trappes.

Y a-t-il des questions à ce sujet, des remarques ? Je n'en vois guère, c'est bien dommage, cela concerne les gens, pas comme les histoires de tablettes. Les vrais gens concernés, leurs vies, non pas que l'on change mais que l'on peut bouleverser. Mais vous l'avez voté quatre fois cette délibération, Madame Belhout, bon sang, elle n'a pas changé d'une virgule, elle a changé de date ! Cette convention est à l'identique, exactement comme en 2020, en 2021, en 2023, en 2024, parce que je te rappelle que tu la votais même en 2024. Mais tu ne la voteras pas en 2025, et c'est très bien, cela s'appelle la démocratie.

Mais vous voyez, chers amis, c'est quand même bien plus utile de consacrer son énergie et sa vie à changer la vie des gens en étant dans la majorité, qu'à vociférer en étant dans l'opposition, le nouveau métier de Dalale. Désolé de t'avoir taquinée une fois de plus, mais je ne pouvais pas m'empêcher de le faire, mais lorsque l'on regarde vraiment l'abysse, le gouffre entre ce que faisait et disait Dalale Belhout hier et ce qu'elle fait et dit aujourd'hui, c'est malheureusement assez affligeant de voir à quoi l'on peut être réduit dans des circonstances pareilles.

Cela étant dit, puisqu'il n'y a pas de question à ce sujet, je sou mets aux voix cette délibération, et le vote est numériquement lancé. Cela a l'air de bien fonctionner puisque vous êtes déjà une majorité à avoir voté. Là, nous avons des bugs en série de la part de notre logiciel, il a même inventé d'anciens élus. Que nous manque-t-il ? Géraldine Luco, vous ne votez pas ? (*rires*) Tout le monde a pu voter mais là, on rajoute même des votants fantômes. Merci à vous. Il va falloir vous y retrouver, Géraldine, bon courage.

**Approuvé à l'unanimité**

## RESSOURCES HUMAINES

### 146. RISFEP Police Municipale

#### **Monsieur le Maire**

Ce que l'on va vous présenter là est cocasse, la parole est à Dalale Belhout... *(Rires)* Je donne la parole à Dalale Belhout si vous avez quelque chose d'intelligent à dire là-dessus. Non ? Ce n'est pas surprenant. Je donne donc la parole à Noura Dali Ouharzoune au sujet, non pas du RIFSEEP auquel vous êtes habitués les uns et les autres, mais au sujet du RISFEP. Bon courage pour nous expliquer la différence.

#### **Madame DALI OUHARZOUNE**

Effectivement, il n'y a pas de coquille, c'est bien le RISFEP, qui est une nouvelle indemnité spéciale de fonction et d'engagement attribuée aux policiers municipaux, l'IFSE, composée d'une part fixe et d'une part variable, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciés selon les critères définis par l'organe délibérant.

#### **Monsieur le Maire**

Pardon, je n'ai pas écouté un traître mot, je m'en excuse, parce qu'on me raconte des blagues à ma gauche. Tant mieux pour les policiers municipaux et tant pis pour la simplification administrative dans notre pays qui attendra.

Pas de question sur le RISFEP ? Eh bien, on soumet au vote. On me dit derrière qu'il vaut mieux voter à la main, je suis pour depuis le début, et qu'on examine les délibérations sous forme numérique. On fait comme ça ? Madame Luco, vous suivez qui vote comment ? J'appelle les votes sur la délibération concernant le RISFEP, ça va aller vite je pense : qui ne prend pas part au vote ? Concentrez-vous, voilà. C'est noté ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, merci.

**Approuvé à l'unanimité**

### 147. Bonus attractivité Petite Enfance

#### **Madame DALI OUHARZOUNE**

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un bonus qui va nous permettre de pouvoir être attractifs, surtout dans la revalorisation des agents travaillant dans les établissements d'accueil de jeunes enfants. C'est un bonus qui s'élève à 100 euros nets pour les emplois d'auxiliaire de puériculture, les employés de crèche et dans les conditions décrites dans la circulaire.

#### **Monsieur le Maire**

Jarina Samad, peut-être une phrase ?

#### **Madame SAMAD**

Je disais que c'était une très bonne nouvelle et je remercie Madame Dali pour les agents.

#### **Monsieur le Maire**

Moins pour les comptes de la Mairie, évidemment. Pour une fois, nous avons une mesure salariale qui bénéficie aux agents et qui, je l'espère, va concourir à l'attractivité des métiers dans notre Ville en particulier. Nous payons déjà un peu mieux que la moyenne des villes, nous allons nous contenter de cela. Cela est partiellement compensé par la CAF, nous nous en réjouissons donc. Je crois que nous sommes trois communes sur douze dans l'agglomération à avoir décidé de prendre cette délibération et d'augmenter un peu les auxiliaires de puériculture et les éducatrices, puisque ce sont essentiellement des femmes, de jeunes enfants.

Je sou mets aux voix, cette fois cela devrait être bon, me dit-on. Vous prenez des risques, vous vivez dangereusement. Nous n'avons pas vu apparaître des gens qui n'existent pas ? Et maintenant c'est Gérard qui bugue. C'est bon pour Guy Malandain, il ne reste plus que Gérard. C'est bon ? En revanche, il faut voter maintenant. Il vote à main levée, tu votes pour, c'est ça ? Il vote pour à main levée.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **148. Mise à jour du tableau des emplois**

##### **Madame DALI OUHARZOUNE**

Très brièvement, il s'agit de la création de deux postes de chargé de mission écologie populaire et chargé d'événementiel. Et nous avons une transformation de poste d'assistante emploi et compétences en chargée de recrutement. Nous ouvrons ces postes aux contractuels.

##### **Monsieur le Maire**

Madame Sadoun désespère (*rires*). Il y a quelques tablettes, me dit-on, qui redémarrent pendant la séance du Conseil municipal, cela veut dire qu'il faut les redémarrer plus souvent à la maison, vous ne travaillez pas assez.

Je mets aux voix la mise à jour du tableau des emplois s'il n'y a pas de remarque sous format électronique. Gérard, toujours à main levée pour la délibération, ainsi que sa procuration.

**Approuvé à l'unanimité**

### **TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

#### **149. Mise en place de la vidéo-verbalisation pour lutter contre les dépôts sauvages**

##### **Monsieur le Maire**

Nous continuons avec une nouveauté dont nous sommes assez contents, nous espérons d'ailleurs qu'elle va produire des résultats tangibles et sensibles avec Aurélien Perrot, Gérard Girardon parce que cela va mobiliser un peu la Police Municipale. C'est la délibération qui permet d'instaurer la vidéo-verbalisation sur des zones sensibles pour permettre de verbaliser des infractions pour lutter contre les dépôts sauvages.

C'est un classique contre lequel beaucoup de Maires luttent avec acharnement et parfois désespoir, parce que cela pollue évidemment le cadre de vie, que cela coûte extrêmement cher. Et réussir à faire une ville propre lorsque l'on s'acharne à demander aux habitants d'être responsables, aux services municipaux de déployer toute leur énergie pour nettoyer les rues, etc., et que tout d'un coup des particuliers indécents, mais aussi, et je pense même surtout, quelques entrepreneurs tout à fait malhonnêtes, quelques responsables de chantiers un peu voleurs qui facturent aux clients le dépôt en déchetterie des déchets de chantier, mais préfèrent les mettre sur la voie publique en se disant que cela leur permettra de mettre de côté l'argent qui était censé payer la mise en déchetterie, cela peut rapidement devenir un fléau. Je sais que le Maire de Coignières et celui de Magny, par exemple, ont tout tenté pour lutter contre ce phénomène.

Nous avons tenté quelque chose, nous sommes les premiers de l'agglomération — je pense que notre retour d'expérience permettra peut-être ensuite de conduire les autres à embrayer — à avoir tenté une solution de caméras nomades autonomes, il n'y a pas de branchement électrique, etc., qui fonctionnent sur batterie et qui sont dotées d'une intelligence artificielle. C'est-à-dire que ce n'est pas forcément un agent qui, 24 heures sur 24, doit surveiller les angles de vue de la caméra pour identifier les dépôts. C'est la caméra elle-même, avec l'intelligence artificielle — écoutez bien Monsieur Malandain, je parle d'intelligence artificielle, comme quoi cela peut marcher de temps en temps —, embarquée dans ce système de vidéo protection destinée à lutter contre les dépôts sauvages, qui permettra, et nous avons commencé les tests, cela marche très bien, de repérer un vrai dépôt sauvage, de caractériser les faits, d'enregistrer la plaque, de signaler au service qu'il y a eu une détection d'anomalie, de dépôt sauvage présumé. Et ensuite, un agent vient le constater et effectuer la verbalisation en bonne et due forme.

Les pouvoirs de police du Maire sont assez étendus en la matière, cela peut aller jusqu'à des amendes de 15 000 euros, ce qui n'est quand même pas rien. En revanche, le plus difficile est de faire le flagrant délit, nous ne pouvons pas avoir un policier à chaque coin de rue qui fait le flagrant délit en direct et qui interpelle les contrevenants. Mais avec ces caméras, nous pouvons surveiller 24 heures sur 24 et la surveillance est relativement discrète, c'est une caméra que l'on installe sur n'importe quel mât ou sur un bâtiment public, sans la connecter à l'électricité. Elles transmettent les images et alertent en temps réel.

C'est vraiment assez révolutionnaire, ce n'est pas donné, cela coûte un peu d'argent. Nous sommes en phase test et nous allons surtout commencer maintenant la verbalisation en phase test. L'enjeu étant, et les premières perspectives sont plutôt encourageantes, que les amendes de police qui seront réglées par les contrevenants permettent de financer le fonctionnement de la caméra sur une année et nous verrons si cela fonctionne.

Encore une fois, les contrevenants peuvent être des particuliers habitant la Ville ou d'autres villes, cela arrive. Nous avons attrapé en flagrant délit des gens qui vivent ailleurs mais qui déposent leur chaudière, par exemple, qu'ils ont fait remplacer mais qu'ils ne veulent pas déposer en déchetterie, ils la déposent sur un trottoir. Parfois, lorsque les encombrants sont sortis par les habitants, des personnes indélicates viennent et déposent leurs propres déchets de chantier.

Tout cela a un coût pour la Collectivité parce que ce sont nos agents qui ramassent la plupart du temps. Ce n'est pas dans le contrat de Saint-Quentin-en-Yvelines ni dans celui de Sepur. Et lorsque les encombrants sont ramassés, ils laissent les déchets qui ne sont pas acceptés dans le cadre de la collecte des encombrants, ce qui est normal. Et à la fin, comme d'habitude en bout de chaîne, comme pour le Pass culture, il ne reste plus que le Maire et les services municipaux pour faire le travail.

Il s'agit donc de dissuader, de sanctionner, de réprimer très sévèrement si c'est possible. Je vais vous donner une anecdote assez cocasse, je ne vais pas citer le commerçant parce que nous n'avons pas encore pu le verbaliser mais nous pourrions le faire à partir d'aujourd'hui. Un commerçant sortait ses poubelles générées par son activité commerciale, pour lesquelles il doit souscrire un contrat d'enlèvement avec l'entreprise Sepur, par exemple, comme la Ville. Ce commerçant se disait que les poubelles publiques à côté de son commerce étaient quand même plus sympa et coûtent moins cher. Il prend ses poubelles le soir et les met là, et il laisse les îlotiers le lendemain matin se débrouiller avec ça. À un moment donné, nos services ont changé la couleur des sacs poubelles, ils sont passés du noir au bleu. Ni une, ni deux, en 24 heures il est parti acheter des sacs bleus et s'est mis à sortir des sacs bleus. Les gens sont inventifs, sauf que nous avons une belle vidéo de lui en train de mettre ses poubelles tous les soirs. S'il continue, nous allons attendre que la délibération soit rendue exécutoire après sa transmission au contrôle de légalité, il aura

une belle amende, nous le rappellerons à ses devoirs qui sont de ne pas polluer la ville ni de surcharger les finances communales.

Voilà le sens et l'intérêt de cette disposition. Nous vous rendrons d'ailleurs compte au bout de six mois ou un an de fonctionnement, si les promesses du dispositif sont au rendez-vous. Y a-t-il des questions ? Monsieur le conseiller, pensez-vous que l'intelligence artificielle, en l'occurrence, puisse être bien employée ?

**Monsieur MALANDAIN**

J'ai bien compris, il faut garder un peu d'humour. Je voudrais dire une chose qui concerne le rapport que vous venez de faire et attirer l'attention sur un autre élément qui n'a rien à voir mais qui peut avoir des conséquences. La rue Jean Jaurès et d'autres endroits, ici comme dans d'autres villes, sont utilisés pour des dépôts de n'importe quoi. Cette idée de mettre en place ce système de regard qui permet de retrouver qui a déposé les ordures, me paraît tout à fait positive ; je tenais à le dire.

Cela n'a pas d'importance mais nous avons commencé à y réfléchir avec un autre système, parce que l'intelligence artificielle n'était pas encore au point sur ce sujet, avec la Police Municipale, Monsieur Michel, à l'époque. Je suis donc très satisfait de cette décision et je voterai positivement.

Un autre élément un peu à côté mais qui a aussi son importance : je suis assez inquiet du nombre de façades fissurées de façon extrêmement importante au 39-41 rue Jean Jaurès par exemple. Je ne sais pas si c'est au 39 ou au 41, je donne donc les deux numéros où il y a des façades très fissurées. Comme nous sommes dans un endroit extrêmement fragile, nous le savons, sur le plan des fondations, etc., que nous avons déjà eu par le passé, mais c'est un passé de quelques années, à faire des interventions sur des bâtiments en difficulté de stabilité, si je puis dire, peut-être faudrait-il prévenir le propriétaire pour éviter un ennuï ? Parce que l'on sait que lorsqu'un événement commence, cela peut être dangereux. Excusez-moi de faire cette remarque mais c'est dans l'intérêt de la Ville et des habitants. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci à vous. Comme vous, je me réjouis du dispositif de vidéosurveillance, nous vous ferons une démonstration en temps réel à l'occasion d'un prochain Conseil.

Concernant le 39-41, vous le savez Monsieur Malandain, cela fait partie des patrimoines en centre-ville qui nous inquiètent beaucoup et qui sont étudiés dans le cadre de l'OPAHURU, l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine, et qui ont été expertisés par Citémétrie pour essayer de trouver des modèles permettant de rénover cet habitat et de traiter ces façades qui s'écroulent et ces bâtiments qui nous inquiètent parfois.

Je parlais d'ailleurs de Madame Friquet tout à l'heure, cela fait partie des logements qu'elle visite régulièrement sur la rue Jaurès, et sur lesquels nous avons des dossiers d'insalubrité en cours. Madame Furic qui est là, Directrice de l'Urbanisme, prend bonne note et il faut que dès demain nous puissions aller visiter, regarder, observer et faire passer les expertises nécessaires le cas échéant.

**Monsieur le Maire**

Nous allons donc demander des comptes au propriétaire et surtout nous ferons passer une expertise pour faire des constats d'un état des lieux à date et voir ce qui peut être fait pour traiter les fissures.

Pour l'anecdote, Monsieur Malandain, vous qui connaissez bien cela, cela était aussi le travail du week-end, les maisons d'ICF La Sablière, rue Victor Hugo, qui ont presque un siècle d'existence, sont fissurées de toutes parts. Et le traitement du bailleur qui rénove les logements, le fait faire par une entreprise très indécise. On traite les fissures en y mettant de l'enduit, puis on met de l'isolant au-dessus et tout est beau, tout est propre. Mais derrière, le bâtiment risque de continuer à se fissurer, avec de vrais périls potentiels. Cela fait plusieurs fois que nous attrapons, en flagrant délit, les entreprises de chantiers qui se comportent ainsi, en cachant la misère derrière une couche d'isolant qui ne changera rien aux conditions de vie réelles des habitants qui souffrent du froid, des ponts thermiques. Et nous verrons apparaître des moisissures sous peu, à mon sens, sur les façades crépies qui n'auraient pas traité les maux profonds du logement.

Merci de votre attention et de votre vigilance. C'est valable pour tous les conseillers, vous êtes les yeux et les oreilles du Conseil municipal, il faut alerter. Les conseillers de la majorité le font très régulièrement sur de nombreuses difficultés constatées, mais l'opposition peut, intelligemment et de façon constructive comme cela vient d'être fait, nous alerter sur des difficultés qui nous auraient échappées le cas échéant.

Je soumetts au vote s'il n'y a pas d'autre intervention sur le sujet du moment, le dispositif de vidéosurveillance et de verbalisation des dépôts sauvages. Le vote est lancé et mon application Nomad s'est fermée. Patrick Leboucq ? Madame Belhout, il faut voter pour dire que vous ne voulez pas voter. On note qu'elle ne prend pas part au vote en grande cohérence avec l'ensemble de ses votes.

**Approuvé à l'unanimité**

## URBANISME

### **150. Achat en vente achevée d'un bien en vue de l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la ZAC Aérostat quartier Plaine de Neauphle au propriétaire Valophis**

#### **Monsieur le Maire**

C'est une délibération très importante, un projet dont nous avons déjà parlé, que nous attendions avec impatience et nous approchons du but. Je la présente en l'absence de Djamel Arichi qui est incommodé, il était là ce matin mais il a dû retourner à son domicile parce qu'il ne se sentait pas bien. Il s'agit d'un bien en vue de l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire. C'est une vraie grande bonne nouvelle, nous nous acharnons et nous nous battons depuis quatre ans maintenant pour trouver des professions médicales. Des médecins généralistes en particulier mais pas uniquement, gynécologues, orthophonistes, autant de métiers sur lesquels la pression est immense en Île-de-France, et singulièrement sur notre bassin de vie qui est un vrai désert médical. Beaucoup de nos concitoyens n'ont pas de médecin traitant encore aujourd'hui. Nous avons la chance d'avoir un centre municipal de santé sur lequel nous sommes d'ailleurs en plein recrutement en ce moment. Ce sont plutôt de bonnes nouvelles que nous avons à annoncer ces derniers mois, avec des médecins qui veulent nous rejoindre en tant que salariés. Nous avons également réussi à retenir et à faire venir des médecins généralistes et d'autres professions médicales, dans la perspective de la livraison de cette maison pluridisciplinaire de santé.

Ils attendent depuis un petit moment, nous aussi, la construction de la résidence intergénérationnelle qui est achevée et qui commence à être occupée, sur la ZAC de l'Aérostat, près du Mc Donald's pour ceux qui ont du mal à repérer. La livraison du rez-de-chaussée est en cours de réalisation et, surtout, les aménagements intérieurs pour le transformer en cabinets médicaux, un logement et un cabinet médical, ce n'est pas tout à fait la même

choses, sont en cours avec une livraison prévue et une installation définitive des médecins en début d'année prochaine.

C'est un investissement qui n'est pas du tout neutre pour la Ville, puisqu'il s'agit d'investir 2 105 000 euros HT pour acquérir en VEFA tout le rez-de-chaussée. Ce sont 600 m<sup>2</sup> dont l'aménagement a été intégralement pensé avec le collectif de médecins. Je salue en particulier le Docteur Touchard, jeune médecin qui a décidé de s'engager à Trappes, qui a monté le projet avec nous, qui a fait venir d'autres praticiens médicaux et qui est resté au terme de ses études. Pour ceux qui ont pu le connaître lorsqu'il était médecin stagiaire auprès du Docteur Carrière dans la maison médicale de l'allée du théâtre, lorsque nous avons pris l'engagement auprès de lui de pouvoir acquérir ces biens et installer une maison pluridisciplinaire de santé, il a pris à son tour l'engagement de rester s'installer à Trappes ; c'est pour cela qu'il n'est pas parti.

Il a fait venir d'autres praticiens et je me réjouis de pouvoir vous annoncer l'installation à ses côtés d'un certain nombre de professions médicales qui sont aujourd'hui dans l'environnement de Trappes : infirmières, sage-femmes. Deux sage-femmes vont le rejoindre, un autre médecin généraliste. Il va également installer dans ce nouveau centre un médecin déjà trappiste que beaucoup connaissent, le Docteur Fkatchouk. Une infirmière en pratique avancée, c'est très précieux, nous en avons une au centre municipal de santé, nous en aurons donc une deuxième avec lui. Parce que les infirmières en pratique avancée peuvent délivrer des certificats médicaux, des ordonnances en reconduction pour les traitements de longue durée. Et c'est pareil, c'est une très bonne nouvelle puisque c'est une création à Trappes : une orthophoniste, je le dis en regardant les professeurs qui désespèrent d'en avoir une. Et à la rentrée prochaine, nous allons recevoir le renfort d'une autre orthophoniste. Nous passons de quasiment rien en orthophonie à Trappes, à un certain nombre de moyens qui nous permettront de soulager les familles et surtout les enfants qui, jusqu'ici, avaient les plus grandes peines du monde à faire élaborer un bilan ou à obtenir un suivi médical pour accompagner parfois la découverte de leur handicap.

Cela sera donc un beau projet, il coûte à la Ville, je le disais : 2 105 000 euros. Nous aurons le concours de Saint-Quentin-en-Yvelines à travers un fonds de concours pour les maisons de santé qui est garanti. Nous espérons également avoir un soutien financier du Conseil Régional d'ici la fin du mois de mars. Le Département, qui est très désargenté comme vous le savez, en tout cas c'est ce qu'il annonce, devait nous financer au début l'intégralité de la maison de santé. Finalement, il a demandé que nous portions l'opération pour solliciter les subventions et qu'il puisse à son tour nous soutenir. Ce soutien n'est plus garanti, malheureusement et je le regrette, mais nous sommes en pourparlers avec eux pour espérer un soutien financier de leur part. Et enfin, pour ne pas les oublier, l'Agence régionale de santé va également nous apporter un soutien financier qui, je crois, est déjà acquis.

Il y a donc un reste à charge pour la Ville qui, malgré tout, ne sera pas négligeable et que nous pouvons estimer à un million d'euros mais cela vaut la peine. Le loyer qui sera appliqué aux médecins, puisqu'il y en aura un, les locaux ne sont pas non plus gratuits, respecte le cadre fixé par l'Agence Régionale de Santé. Avec un loyer modéré mais qui permet d'amortir notre investissement, nous l'espérons, en quinze ou vingt ans maximum.

Cela vous va, Madame Furic, j'ai tout dit comme il fallait ? Merci. Y a-t-il des questions ? Est-ce que tout le monde se réjouit de cette bonne nouvelle ? Nous pouvons être fiers, voilà du travail acharné qui porte ses fruits. Comme quoi le volontarisme paye parfois, même lorsque l'on a l'impression que c'est un combat perdu d'avance. Il ne faut jamais baisser les bras, il faut se battre et parfois cela paye.

Nous soumettons au vote, le vote est lancé. Madame Le Hir ? Ça ne marche pas, alors à main levée : pour ? Contre ? Abstention ? Pour. Et Madame Belhout, en cohérence, ne prend pas part au vote, quelle surprise !

**Approuvé à l'unanimité**

### **151. Désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise de 14 m<sup>2</sup> située sur l'avenue Carnot avec rétrocession à la SAS Blusqy**

#### **Monsieur le Maire**

C'est une délibération très technique, il y en a eu une ou deux aujourd'hui mais celle-là, c'est vraiment le summum. Nous avons déjà délibéré sur ce sujet, à l'époque où la résidence Carnot a été construite, des choses un peu originales ont été faites dans les emprises parcellaires, en les divisant en volumes, etc. Tout cela n'a pas été très cohérent puisque les balcons venaient surplomber un espace qui, lui, était propriété de la ville, etc. Il y a des escaliers en colimaçon qui étaient propriété de la ville mais qui ne permettent que de circuler pour accéder notamment aux logements. Il s'agissait donc, à la demande de la SAS Blusqy, qui est une foncière propriétaire de cette résidence dans son ensemble et des commerces du rez-de-chaussée, de pouvoir leur rétrocéder 14 m<sup>2</sup> d'emprise publique. Nous les avons donc d'abord déclassés et il s'agit maintenant de les désaffecter pour pouvoir les céder définitivement et signer entre notaires cette session de 14 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, et c'est beaucoup plus intéressant, un peu comme pour cette affaire de maison pluridisciplinaire, la Ville est en pourparlers avec eux depuis longtemps pour leur acheter les locaux commerciaux du rez-de-chaussée. Puisqu'il s'agit de redonner une dynamique au centre-ville avec le futur plateau urbain, l'avenue Carnot qui est aujourd'hui délaissée. Et les commerces qui sont en façade de la rue Jaurès sont également des commerces stratégiques. Vous savez que la Ville prépare depuis un petit moment la création d'une société d'économie mixte, une foncière commerces qui pourra accueillir les locaux avec le soutien de la Banque des Territoires et un certain nombre d'investisseurs privés. Et j'espère que nous aurons le plaisir de voter en fin d'année civile pour la création de cette foncière publique.

Et ces commerces de Blusqy pourraient nous être vendus dans les mois et les années qui viennent, peut-être l'année prochaine pour les derniers. Nous sommes en plein pourparlers avec eux et cela se passe plutôt bien, pour des commerces qui, à l'origine, n'étaient pas à vendre et qu'ils souhaitaient conserver dans leur giron. Finalement, nous avons été assez persuasifs, les services et les élus que je remercie, et nous sommes bien partis pour pouvoir acquérir ces locaux au fur et à mesure des mois et des années qui viennent, et pouvoir leur redonner une seconde vie, beaucoup plus d'attractivité et les remettre sur le marché.

S'il n'y a pas de question, je soumetts aux voix, le vote est lancé. Et nous enregistrons le fait que Madame Belhout ne prend pas part au vote, sauf démenti, pour cette délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

### **152. NPNRU - Quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle – Secteurs Camus Courbet et Barbusse Cité Nouvelle îlot Rousseau – Bilan de la concertation**

#### **Monsieur le Maire**

Nous nous dirigeons vers la fin du Conseil municipal avec deux délibérations. Je vais essayer de ne pas vous retenir trop longtemps parce que j'ai pitié de ceux qui sont derrière moi. J'ai envie de vous parler pendant une bonne demi-heure du NPNRU mais je ne le ferai pas, rassurez-vous Madame Grandgambe, Madame Dali-Ouharzoune.

Il s'agit du Nouveau Projet National de Renouvellement urbain, dont nous avons déjà beaucoup parlé ici, il est donc inutile de s'étendre inutilement pour vous faire malgré tout ce que l'on appelle le bilan de la concertation préalable. Il est drôle d'appeler cela « concertation préalable » alors que c'est en fin de processus. Pour nous, la concertation préalable, c'est tout ce que nous avons fait depuis 2020. C'est beaucoup de temps, d'énergie, de travail et de rencontre avec les habitants. Mais la phase officielle de concertation est celle qui a eu lieu ces dernières semaines. Elle a finalement donné lieu à des réunions qui n'étaient pas conclusives, au sens où les projets continueront à vivre et à évoluer, et nous amèneront à continuer à échanger avec les habitants dans leur ensemble, en premier chef ceux qui sont concernés à Camus et Cité Nouvelle en particulier.

Je vais vous faire le bilan en vous disant que nous avons organisé sur Camus six réunions publiques, une vingtaine de visites chez l'habitant, un déplacement à l'Île-Saint-Denis dans le 93, en Seine-Saint-Denis, pour découvrir le concept de l'habitat participatif. Une vingtaine de permanences ont été tenues au sein de l'école maternelle Camus pour accompagner les habitants dans leurs démarches de relogement, répondre à leurs questions et leur présenter le projet ANRU. Et je pense que nous en avons oublié, Pascal, parce qu'il y a eu plein de porte-à-porte que nous n'avons même pas cités parce que tu ne les comptes plus, c'est ça ? Mon Directeur adjoint de cabinet ne compte plus les porte-à-porte. Je vous rappelle que c'est là-dessus que vous bossez, les élus et les services municipaux, c'est manifestement hors bilan.

Sur la Cité Nouvelle, nous avons organisé 5 réunions avec l'Amicale des locataires qui existe, c'est plus simple pour fluidifier les échanges. Mais malgré tout, nous avons également fait plusieurs porte-à-porte, nous avons visité de nombreux pavillons de la Cité Nouvelle, cela a permis de faire évoluer le programme de travaux et de réhabilitation, notamment conformément au souhait de certains locataires, en intégrant une surélévation sur cinq à six logements pour pouvoir proposer des T5. Il n'y en a pas aujourd'hui à la Cité Nouvelle, ce sont des maisons, ce qui est très curieux. Et nous avons organisé trois réunions publiques avec les locataires, la dernière ayant eu lieu dans le cadre de la concertation officielle.

Il y a eu deux grandes réunions conclusives, l'une sur Camus le 30 novembre, l'une sur Cité Nouvelle le 3 décembre, à chaque fois avec une quarantaine de locataires. Il y en avait plus que cela à Cité Nouvelle. Nous avons pu revenir sur les plans d'aménagement de chacun des secteurs, évoquer des sujets relatifs à l'habitat, à l'aménagement des équipements publics. Nous avons notamment parlé de la crèche de la Cité Nouvelle et du parc qui l'accompagnera et donc du cadre de vie.

Tout cela a été absolument passionnant, cela fait partie des plus belles missions d'un Maire, et d'un élu en général, que d'associer la population dans la préfiguration de la nouvelle ville, sa transformation. Refaire la ville sur la ville et pas uniquement bâtir des quartiers tout neufs à partir de rien, et le faire en prenant en compte les aspirations, l'expérience, l'expertise des locataires et des habitants dans leur ensemble. Et honnêtement, on dit souvent ici — en tout cas la majorité municipale le dit souvent dans les réunions — que l'on est plus intelligent lorsque l'on donne la parole aux habitants. Ce n'est pas de la démagogie, c'est objectif, nous avons vraiment permis aux habitants de tenir le stylo avec nous et de faire un projet qui, à mon avis, est plus beau et plus intelligent aujourd'hui qu'il ne l'était au moment où nous-mêmes en avons conçu les prémices.

Cela étant dit, s'il n'y a pas de question, je sou mets au vote et vous voyez que je n'ai pas été très long. Monsieur Malandain.

### **Monsieur MALANDAIN**

Excusez-moi de vous retarder un peu. C'est très satisfaisant de pouvoir enfin enclencher le deuxième bloc de la rénovation urbaine, sachant que le premier était sur le quartier des Merisiers et à d'autres endroits. Parce que le travail a commencé avec les habitants, les bailleurs, etc., c'est d'ailleurs marqué dans la note, par un protocole de préfiguration en 2018. Autrement dit, cela fait six ans de travail pour aboutir enfin un acte définitif de mise en œuvre. Je suis donc très satisfait.

C'est toujours compliqué et ce n'est pas fini, parce qu'il y a tous les débats et l'avis des habitants et des associations de locataires, et parfois aussi des propriétaires concernés. Il faut mélanger tout cela et trouver quelque chose de coordonné, et surtout quelque chose qui soit respectueux sur le plan humain et respectueux du devenir de la Ville, ce que j'ai trouvé à l'intérieur du dossier que vous nous avez envoyé, Monsieur le Maire.

Juste deux éléments de réflexion dus à l'expérience. Une expérience, ce n'est pas scientifique, mais cela permet tout de même d'avoir des points de vue, en tout cas quelques orientations. Ce que l'on doit savoir, et bien entendu personne ici ne l'ignore, c'est que le vrai travail c'est quand cela se fait : les travaux, les chantiers, le fait de déménager, etc., ce n'est pas si simple que ça. Il faut donc savoir que ce qui est signé peut évoluer, parce qu'au cours de la réalisation il peut y avoir de nouvelles idées respectées par les différents partenaires.

Dernier point que je voulais ajouter, si le mot convient, la mise en route est difficile. Nous avons mis en place ce que l'on appelait des groupes de suivi, qui permettent, au fur et à mesure de l'évolution, d'avoir l'avis des habitants : « Ce n'est pas comme ce que l'on pensait », « est-ce que l'on peut changer ? », bref, vous connaissez tout cela comme moi. Et je n'ai pas retrouvé la mise en place de quelque chose de similaire, peut-être n'est-ce pas à écrire dans cet acte-là. Mais en tout cas, cela nous a beaucoup aidés à modifier, au cours des réunions de suivi, des réunions préalables au chantier, ce qui n'avait pas été pensé au moment où nous avons établi l'acte de l'ANRU 1, sachant que nous en sommes à l'ANRU 2.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup à vous qui avez beaucoup travaillé sur les projets de rénovation urbaine, le premier et les prémices du second. Effectivement, ce n'était pas simple, c'est prenant et c'est passionnant. C'est pour cela qu'il fallait une demi-heure ou trois quarts d'heure, je vous l'avais dit en préambule, mais tout le monde est pressé de rentrer parce qu'il fait froid.

Plus sérieusement, sur le fond de ce que vous avez dit, notamment sur la nécessité de poursuivre le suivi et de le formaliser par des comités de suivi, je suis absolument d'accord. Pour être clair, le bilan de la concertation, étape obligatoire, juridique dans le cadre du règlement général de l'ANRU, nous amène à en parler aujourd'hui. En réalité, ce projet est l'un des prémices qui ont débuté en 2013, 2014 ou 2015, et une conclusion qui va quasiment nous emmener à 2035. C'est d'ailleurs beaucoup trop long, et c'est ce qui caractérise l'ANRU, Guy Malandain le disait souvent et c'est très juste. Je l'ai déjà cité auprès de l'ANRU, l'ANRU 1 où l'on pouvait tout faire sur trois ou quatre ans et l'ANRU 2 ou en quinze ans des quartiers ne sont toujours pas sortis de terre.

Et là, on parle d'un ANRU 3, puisqu'il ne faut pas s'arrêter évidemment, les quartiers vieillissant toujours et certains n'ayant pas encore été traités. Et l'ANRU 3 devra tirer les leçons de l'échec de l'ANRU 2 et ne plus étirer comme cela les calendriers dans le temps, avec ce que cela implique comme souffrances pour les habitants, à Camus, cela a été le cas, et évidemment pour les élus qui désespèrent de voir aboutir des projets.

Évidemment que nous continuerons, nous ne nous arrêterons pas aux jalons ANRU qui disent que le bilan de la concertation, c'est fini. Non, la concertation a commencé avant la

séquence officielle, elle continuera après. Et nous serons extrêmement attentifs, instruits par l'expérience, ne serait-ce que sur nos rénovations en cours, sur le fait qu'il faut des réunions permanentes, un suivi permanent avec les amicales.

Je parlais tout à l'heure de Victor Hugo, ce sera le cas à la Cité Nouvelle, c'est d'ailleurs le même bailleur, c'est un peu la même situation, lorsque l'on rénove de l'habitat il y a intérêt à être en lien quotidiennement avec les habitants. Que chacun ait un téléphone à appeler, que chacun ait une association vers laquelle se tourner qui défend les droits des locataires. Nous serons évidemment très attentifs, cela nous demande des moyens que nous ne devrions normalement pas mobiliser.

Il faut que vous ayez en tête que ce sont des moyens humains, donc des dépenses budgétaires, que nous affectons au suivi de l'ANRU sur le temps long, et parfois la supervision du travail que d'autres font, que sont les bailleurs, leurs entreprises, sous-traitants, etc. Ça, c'est pour la rénovation et pour faire en sorte que ce qui a été pensé avec les habitants, ce qui a été validé dans les documents, se traduise dans la vraie vie. Et parfois le diable se cache dans les détails, dans le trait de stylo de l'architecte, mais c'est la garde quant à la bonne réalisation de nos ambitions.

Je veux donner une illustration : le fait que Saint-Quentin porte, par exemple, ce que l'on appelle les « aménagements urbains », tout ce qui est espaces publics extérieurs, etc. Un tiers est essentiellement le niveau de financement pour la Ville, 33 % de nos dépenses, mais pour Saint-Quentin-en-Yvelines le Département finançait, si ma mémoire est bonne, autour de 15 % les aménagements des espaces publics. Le Département est en train de revenir sur le financement tout court des espaces publics.

Or, ce n'est pas la même chose si vous avez 30 millions pour aménager les espaces publics ou si vous en avez 25 ou 20. Ce n'est pas la même chose en termes de qualité, de durabilité, de générosité. Ce ne sont pas les mêmes espaces verts, les mêmes parvis, les mêmes routes, les mêmes trottoirs, les mêmes pistes cyclables, les mêmes aires de jeux. Et les espaces publics comptent autant que les logements, parce que l'on ne vit pas que dans son logement, on vit aussi dans un extérieur qui peut, soit bien vivre, bien respirer, être attractif, donner aux gens l'envie d'habiter là. Soit, au contraire, se dégrader, être mal entretenu, devenir dangereux et contribuer à la paupérisation d'un quartier.

Nous allons donc être excessivement attentifs pour le quartier Camus, Courbet, comme pour le quartier Cité Nouvelle, à ce que les ambitions que nous avons portées ne soient pas trahies par la mise en œuvre qui, parfois, peut tourner le dos aux ambitions de ceux qui ont conçu le projet.

En tout cas, nous avons le bonheur de pouvoir compter, pour le coup, sur des services de l'agglomération avec lesquels nous coopérons bien jusqu'ici sur ces projets de rénovation urbaine. Des gens compétents et de bonne volonté, à l'écoute de ce que souhaite la Ville de Trappes. Et aussi de pouvoir compter sur des bureaux d'architectes et d'urbanistes de très grand talent, qui ont vraiment su faire changer totalement le projet en fonction de nos orientations. Et c'est vraiment peut-être le plus incroyable, je n'aurais pas parié grand-chose, je leur ai dit tout de suite que je souhaitais qu'ils soient très modestes dans leurs relations avec les habitants. Leur capacité de se mettre, non pas en surplomb en tant que spécialistes du sujet, mais à l'écoute des gens qui habitent là et qui sont des experts de leur vie quotidienne. Nous avons eu des urbanistes qui, vraiment, ne roulaient pas des mécaniques, ne venait pas en costume-cravate expliquer la vie à de pauvres gens qui ne comprennent rien. Mais qui, au contraire, se sont mis à niveau, ont pu entendre, écouter, échanger, modifier, s'inspirer de ce que leur disaient les habitants qui venaient partager leurs doutes, leurs espoirs, leurs craintes et leurs ambitions.

Nous pouvons donc nous réjouir collectivement de la conclusion de la concertation officielle, et surtout de la poursuite de ce beau projet, en attendant le calendrier de mise en œuvre concrète. Entre 2025 et 2027, nous devrions voir les premières démolitions s'engager puis s'achever. Ensuite, il s'agira de reconstruire la ville sur la ville pour le square Camus et pour la Cité Nouvelle, améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie extérieure, et équiper ce quartier qui était un peu laissé pour compte. Cette belle cité-jardin qui va retrouver une deuxième beauté et une deuxième jeunesse.

Cela étant dit, je soumetts aux voix. Tout le monde a pu voter sous format numérique, c'est formidable.

**Approuvé à l'unanimité**

## VIE SSOCIATIVE

### **153. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français en solidarité avec Mayotte suite au cyclone**

#### **Monsieur le Maire**

Nous arrivons à la dernière délibération. Je suis triste pour ceux qui ne vont pas prendre part au vote. Il y avait plein de délibérations qui le méritaient pour défendre les intérêts des habitants, on ne s'occupe pas de son propre nombril mais un peu de l'intérêt général. Là, ne pas prendre part au vote sur la délibération Mayotte, ça va piquer.

Comme nous l'avons toujours fait à Trappes, ville de solidarité et d'humanisme, en solidarité avec nos compatriotes de Mayotte qui ont subi les conséquences — et qui continuent de les subir parce que ce n'est pas terminé — du cyclone Chido qui a ravagé l'île, je vous propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Ils ont dû subir, en plus des ravages de la nature, le mépris et l'insulte, l'ignorance d'un Premier Ministre, l'arrogance d'un Président de la République. Il aurait mieux fait de rester à l'Élysée plutôt que d'aller sur place en bras de chemise expliquer à ses concitoyens qu'ils avaient de la chance d'être en France, comme s'il parlait à des colonisés.

Si vous en êtes d'accord, nous allons verser une subvention de 5 000 euros au Secours Populaire Français, notre habituel partenaire dans l'action humanitaire et l'action d'urgence. Avec ses partenaires de l'Océan Indien et pour l'île de Mayotte, il a mobilisé une première aide d'urgence de 100 000 euros. Et il implique évidemment Médecins du Monde pour pouvoir agir efficacement auprès des Mahorais et d'ailleurs de l'ensemble des habitants de l'île, quelle que soit leur nationalité puisque nous venons en aide à des êtres humains sans leur demander leur titre de séjour, le cas échéant.

La Fédération des Yvelines, représentée par son secrétaire général, s'est déjà rendue sur place pour participer à la mise en œuvre de ces actions. Comme nous l'avons fait pour le Liban ou pour d'autres, je vous propose donc d'attribuer une subvention de 5 000 euros.

Des questions ou des remarques à ce sujet ? Monsieur Malandain.

#### **Monsieur MALANDAIN**

Excusez-moi, je ne viendrai pas au prochain conseil. C'est OK pour l'aide et c'est OK également que ce soit pour le Secours Populaire.

Nous avons une réflexion que nous ne pouvons pas avoir ici mais, chacun dans son esprit, selon laquelle les départements et territoires d'outre-mer ont besoin de partager une politique différente de celle qui est menée depuis des années et des années. J'ai eu la charge

de rapporter le budget des territoires d'outre-mer pendant trois ans et de faire un certain nombre de rapports, de remarques, de reports de ce que l'on pouvait constater. Et lorsque l'on y va, au-delà du climat, de la beauté des paysages, etc., il y a beaucoup, beaucoup de misère. Et pas seulement à Mayotte qui a été frappée durement, et là, personne n'y peut rien, si je puis dire.

Et au-delà de l'aide financière, il faut peut-être que l'on puisse, aussi souvent que possible, dire que nous devons davantage, en tant que pays, à être proche, efficace, utile, constructeur d'un avenir pour un nombre presque complet de nos territoires d'outre-mer. Il n'y a pas que Kourou et les fusées, il y a aussi tous les gens qui vivent dans la difficulté et la misère. Ce n'est pas tolérable et ce n'est pas d'aujourd'hui, je dis ce que je dis, je l'ai constaté il y a maintenant un certain nombre d'années. Et rien n'a changé, quelles que soient les personnes qui exerçaient le pouvoir au niveau national. C'est comme beaucoup de rapports ou d'éléments portés à l'attention : « Oui, tu as raison », et on range et on ne s'en sert plus.

En tout cas, lorsque j'en parle, je vois encore humainement, à la fois des choses formidables, mais aussi des choses inadmissibles quant aux conditions de vie dans des baraquements en tôle ondulée, etc. Avec des enfants qui ne sont pas pris en main sérieusement et également des mouvements sociaux. Lorsque l'on connaît l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, cela pose tout de même des problèmes dans un pays comme le nôtre, qui est le porteur de la fraternité, de la liberté et de l'égalité.

#### **Monsieur Le Maire**

Merci beaucoup de cette intervention que j'approuve. Nous parlions de la Nouvelle-Calédonie avec les leaders indépendantistes kanak, plutôt que de les écouter et d'engager des discussions formelles et officielles, l'un des principaux leaders est emprisonné très loin de sa terre d'origine, de sa famille et de ses proches, dans l'Hexagone. Et ces pratiques, la République ne les a pas employées depuis très, très longtemps et c'est tout à fait dramatique et condamnable.

Globalement, de la Martinique à la Guadeloupe, en passant par la Réunion et gravement la Guyane, j'ai eu la chance de pouvoir visiter quasiment tous ces territoires et départements dans le cadre de mes activités professionnelles, j'ai pu mesurer le degré d'abandon par la république, il faut avoir cela en tête. Un département comme Mayotte est un département français. Personne ne tolérerait, dans le département de la Lozère, que les hôpitaux publics soient dans cet état, que des êtres vivants soient dans des baraquements insalubres. Que des maladies qui ont disparu du continent européen continuent de frapper des départements français. Il faut avoir en tête qu'à Mayotte, avant Chido, il n'y avait pas d'eau tous les jours ou toute la journée. Ces conditions-là sont celles que tolère la République, qui fait d'ailleurs très souvent des promesses, le pouvoir actuel en particulier, très avant Chido, qui ne sont toujours pas tenues. La situation est bien plus dramatique, évidemment, aujourd'hui après le passage du cyclone qu'elle ne l'était hier.

Mais c'est cela que dénoncent les populations locales, c'est un abandon permanent de la République, pas uniquement dans un contexte de désastre lié aux cyclones de la région qui sont de plus en plus fréquents. La République n'est donc pas à la hauteur et il y a un motif collectif de honte, il faut que nous en ayons conscience collectivement. Et ce n'est la gloire à peu près nulle part, ni à Saint-Pierre-et-Miquelon ni dans aucun des territoires ou départements dont je viens de parler. Nous sommes pourtant un pays très, très, très riche et de plus en plus riche, qui pourrait traiter tous ces territoires à égalité et quitter aussi quelques réflexes néocoloniaux qui atteignent la dignité de nos concitoyens. Il est bon que le Conseil municipal puisse échanger là-dessus, s'en inquiéter et, si vous en êtes d'accord, voter une subvention à la population mahoraise à travers l'action du Secours Populaire Français.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je sou mets aux voix. Merci. Monsieur Le Folgoc, c'est bon ? Madame Brunati, hésitation peut-être au moment de voter ? Un problème technique encore. Je vais demander que l'on vous renouvelle complètement votre tablette, il y a peut-être un démon à l'intérieur qui vous prive de vos prérogatives. On va voter à main levée, Madame Brunati, vous votez pour ? Contre ? C'est bon, c'est enregistré.

**Approuvé à l'unanimité**

Bonne soirée Messieurs-dames, rendez-vous le 10 mars pour le Débat d'Orientations Budgétaires.

*Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 30.*

**Pour extrait certifié conforme  
Trappes, le**

**17 AVR. 2025**

**Ali RABEH**  
Maire de Trappes



*Ali Rabeh*